

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5873
N/REF : 2/11/2025 0H19 C:022074 I:13017
V/REF : Contrat N°005873 du 01/01/2007

SDC 'Les Dahlias'
C/O GRANDLYON HABITAT SYNDIC
2, PLACE DE FRANCFORT
CS13754
69444 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 0044/1464
IMMEUBLE : LES DAHLIAS -0044
11-13-15, RUE DES DAHLIAS
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX INTERIEUR/EXTERIEUR EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr P-Y DOMINIQUE

ENTRETIEN DE L'ECOULEMENT DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX INTERIEURS ET
EXTERIEURS EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES.

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 895,12

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement Colonnes/Réseaux EU/EV/EP	1/AN	1236,16	1236,16
TOTAL H.T.				1236,16
T.V.A. a 10,00%				123,61
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1359,77</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.